

Chargé de mission - Axe social et solidarité du Projet Alimentaire Territorial

Offre n° 0009251028001226

Publiée le 28/10/2025



Synthèse de l'offre

Employeur : PETR ARIEGE

Lieu de travail : 13 place de l'Infanterie - Entrée 2, Foix (Ariège)

Poste à pourvoir le : 01/01/2026

Date limite de candidature : 21/11/2025

Type d'emploi : Emploi permanent - création d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste créé suite à un nouveau besoin

Détails de l'offre

Famille de métiers : Habitat et politique de la ville > Politique de la ville

Grade(s) recherché(s) : Attaché

Métier(s) : [Chargé ou chargée du développement territorial](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste pour les besoins des services ou de par la nature des fonctions lorsqu'aucune candidature d'un fonctionnaire n'a abouti. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Temps de travail : Temps complet

Télétravail : Oui

Expérience souhaitée : Débutant

Rémunération indicative : Selon la grille indiciaire de la fonction territoriale

Descriptif de l'emploi :

Sous la direction du Coordinateur du Projet alimentaire Territorial du PETR le chargé de mission assurera la mise en oeuvre et le suivi des actions en lien avec les enjeux sociaux et de solidarité alimentaire du PAT.

Missions / conditions d'exercice :

Suivi administratif et financier de la CCAMPA

- Gestion comptable : collecte des cotisations et reversement des allocations. Tenue des comptes.
- Recherche de financements et réponse aux appels à projets.
- Relations avec les partenaires : financeurs, élus, instituts de recherche, prestataires, autres Caisses communes

alimentaires.

- Encadrement d'un-e service civique.

Animation du réseau d'acteurs sociaux du PAT

- Associations de solidarité : accompagnement à la réponse d'appels à projets dans le cadre défini par la stratégie de relocalisation alimentaire du PETR de l'Ariège.
- Centres Sociaux : animer, en partenariat avec les agents et les services du Conseil Départemental le cas échéant, des événements conviviaux autour de l'alimentation locale.
- Jardins partagés : faire le lien entre les citoyens investis dans la CCAMPA et sur les jardins partagés du territoire. Renforcer les initiatives de production nourricières.

Animer le réseau de points de vente conventionnés par la CCAMPA

- Coordonner le recensement de tous les points de vente de produits locaux éligibles dans un système monétaire numérique.
- Faire le lien entre ces points de vente et les producteur-ices avec le service structuration de filières de la Chambre d'Agriculture.
- Renforcer les relations entre habitant-es et producteur-ices sur le territoire.

Amener des changements de pratiques alimentaires à grande échelle : plaider pour la consommation alimentaire locale et durable.

- Organiser des ateliers cuisine et des repas partagés en lien avec les citoyens et les producteur-ices.
- Diffuser de l'information sur le fonctionnement du système alimentaire et notamment visibiliser les liens désormais scientifiquement établis entre alimentation et santé : renforcer le lien entre le PAT, les Contrats Locaux de Santé (CLS), la CPAM et les CPTS du territoire.

Profils recherchés :

- animateur de développement local
- Connaissances des institutions en lien avec le social et la solidarité
- Connaissances des collectivités locales
- Autonome, gestion de projet, gestion financière
- Capacité d'animations
- Esprit d'équipe

Contact et modalités de candidature

Contact : 0561019956

Informations complémentaires :

CV + Lettre de motivation :

- Par mail : contact@petrariège.fr
- Par courrier : P.E.T.R de l'Ariège - 13, place du 59ème R.I. - 09 000 FOIX

Adresse de l'employeur : PETR ARIÈGE

>13 place de l'Infanterie - Entrée 2
09000 FOIX

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.